

Interpellation ordinaire

Commission N° 41, Hildbrand, Gaillard et consorts

"Jusqu'à quand la neutralité du réseau internet lausannois sera-t-elle garantie?"

Dans sa séance du 12 juin, la Commission N° 41, sous la présidence d'Eddy Ansermet, a traité du rapport préavis N° 2015/30 « Neutralité du réseau internet lausannois ».

La Municipalité, par la voix de M. Jean-Yves Pidoux, conseiller municipal et directeur des SIL a répondu de façon très complète à la demande d'études du Conseil communal.

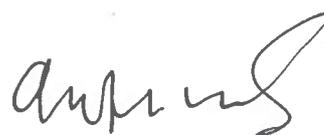
La Municipalité et Citycable n'envisagent pas pour l'heure de modifier leurs pratiques qui respectent le principe de neutralité. D'éventuels changements restent toutefois réservés.

Compte tenu de ce qui précède, nous nous permettons de poser deux questions à la Municipalité :

- La Municipalité peut-elle s'engager à exclure à l'avenir un ralentissement sélectif des acteurs menaçant de surcharger le réseau internet ?
- La Municipalité peut-elle s'engager à informer préalablement le Conseil communal si elle devait changer de politique en la matière ?


Pierre-Antoine Hildbrand


Beron Gaillard



Eddy Ansermet


Thérèse de Meuron


Myrèle Knecht


Pedro Martin


Vincent Rossi


Claude Bonnard

Daniel Bürgin


David Payot

Projet de résolution commune, cas échéant ; Gaillard & Hildbrand:

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité respecte et soutienne un accès sans discrimination à internet, comme actuellement (« neutralité d'internet »), et qu'elle l'informe si elle devait changer sa politique en la matière.